

FP8 - Vous avez un problème de manque d'attractivité du cours d'eau (absence de mise en valeur...)

Description de la problématique - enjeux

Sur un émissaire agricole banalisé (rectification, berges nues,...), les intérêts écologique et paysager sont très faibles. Une action de restauration et de mise en valeur peut alors être effectuée.

Les enjeux sont à la fois l'amélioration globale de l'état du milieu (écologique, paysager, hydraulique), mais aussi la mise en valeur du site pour le public.

Les points clefs :

La restauration d'un cours d'eau dégradé passe en général par une réhabilitation de ses qualités écologiques et/ou hydrauliques. Les actions engagées contribuent également à augmenter l'attrait paysager du milieu et peuvent en cela être valorisées auprès du public (sensibilisation, communication,...).

Phénomènes en jeu

La dégradation des émissaires entraîne une perte de leurs fonctionnalités écologiques et hydrauliques mais également une banalisation paysagère qui ne favorise pas la prise en compte de ces milieux dans un objectif de restauration puis de préservation.



Exemple de cours d'eau banalisé qui ne présente aucun attrait en traversée urbaine



Exemple de cours d'eau « absent » du paysage par manque de ripisylve en zone de pâture

Les objectifs à atteindre

L'objectif de la restauration pour ce type de problématique est donc un retour à un cours d'eau fonctionnel d'un point de vue écologique et hydraulique tout en reconstituant l'attrait paysager. Un objectif pédagogique pour le public peut être associé aux travaux de restauration.

Les principes d'actions

Selon l'état de l'émissaire, différents types d'actions seront entrepris. Les principes de base sont :

- variation des écoulements, si besoin par travaux de diversification,
- présence d'une ripisylve équilibrée, si besoin par traitement de la végétation et plantations,
- échanges écologiques possibles entre le cours d'eau et la plaine, si besoin par talutage des berges et/ou récréation de zones humides latérales,
- limitation de l'apport des eaux de drains, si besoin par aménagement des exutoires de drains.

Les techniques possibles

Toutes les fiches techniques peuvent être utilisées, selon l'état de l'émissaire et l'ambition du maître d'ouvrage.

Autres actions possibles

Il est possible de classer la zone renaturée en zone naturelle à préserver dans le cadre du PLU ou de la carte communale.

Diverses actions pédagogiques peuvent être engagées, par la mise en place d'un cheminement avec panneaux pédagogiques relatifs au cours d'eau, de visites des écoles locales, etc. pour favoriser la prise en compte du milieu naturel et sa préservation (éviter de nouvelles dégradations et un retour à l'état avant restauration).